



Votants : 83  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 31 mars 2017  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 11 avril 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

### MUSEES – CIAP PORT-BOINOT, CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORSTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORSTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170411-c23-04-2017-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017**

#### **MUSEES – CIAP PORT-BOINOT, CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT**

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la CAN,  
Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016 adoptant le projet de territoire de la CAN,  
Vu la délibération du 25 janvier 2016 portant engagement de la CAN en faveur d'une labellisation Pays d'Art & d'Histoire,

- Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

En Conseil communautaire du 25 janvier 2016, les élus de la Communauté d'Agglomération du Niortais ont délibéré en faveur d'une politique de valorisation et de médiation de la qualité patrimoniale et du cadre de vie du territoire. A ce titre, ils se sont engagés dans un processus de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ».

La labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » délivrée par le Ministère de la Culture et de la Communication, implique la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), instrument de médiation et de sensibilisation aux enjeux de l'évolution d'un territoire, lieu privilégié pour informer, débattre, découvrir et donner à comprendre l'architecture et le patrimoine à ses habitants mais également aux touristes. Créé en articulation avec les autres équipements et animations culturelles, il contribue à compléter le maillage et participe à l'aménagement culturel du territoire.

- Création d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

La CAN envisage la création d'un réseau de CIAP dont la tête sera située sur le site Port-Boinot à Niort, en tant que symbole de l'héritage de la chamoiserie et de ses savoir-faire et comme témoignage de l'architecture industrielle. Cette première composante du réseau de CIAP devra être en lien avec d'autres sites du territoire de l'agglomération.

Le CIAP est un outil de médiation qui doit renvoyer les visiteurs vers le territoire d'agglomération pour lesquels il donnera les clés de lecture du patrimoine historique, culturel, architectural, paysager et immatériel. Trois orientations évoquées dans la définition du Centre d'Interprétation : dévoiler notre territoire d'agglomération à partir de données scientifiques, traduire en donnant l'accès par la médiation et interpréter avec une scénographie créative voire récréative en mobilisant l'émotion. Certaines thématiques sont incontournables : le marais poitevin, les paysages / la Sèvre, la biodiversité, les activités artisanales et industrielles / l'économie, les architectures (défensive, culturelle, industrielle, vernaculaire ...), les traditions, les contes et légendes...

Ce réseau de CIAP se déclinera en parcours patrimoniaux identifiés par ces thématiques et s'appuyant sur les 45 communes du territoire.

En parallèle, la Ville de Niort a engagé un concours de maîtrise d'œuvre permettant d'affirmer le site Port-Boinot dans un vaste projet urbain, paysager et architectural dont le programme a été approuvé en Conseil municipal du 12 octobre 2015.

A l'issue du concours, et avec l'équipe PHYTOLAB retenue en septembre 2016 comme maître d'œuvre de l'opération, la Ville de Niort, maître d'ouvrage, engage la mise en œuvre de ce projet qui constitue une opération d'ensemble. Parmi les bâtiments à réhabiliter figure le séchoir qui accueillera notamment les espaces permanents du CIAP (environ 400 m<sup>2</sup>) pour une ouverture en 2019-2020.

- Objet de la convention

Aussi, pour la cohérence d'ensemble, il convient, sur cette opération, de procéder à une convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage temporaire de la CAN à la Ville de Niort. Cette dernière assurera une maîtrise d'ouvrage unique pour la mise en œuvre du projet d'ensemble. La présente convention a donc pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectuera le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la CAN à la Ville de Niort ainsi que les droits et obligations de l'une et l'autre des parties.

Le CIAP d'agglomération s'intégrera dans le bâtiment « Séchoir » situé au cœur de Port-Boinot, dont il est partie prenante. Le coût des travaux du Séchoir est estimé aujourd'hui à 2 546 000€ HT. Les espaces affectés au CIAP en représentent 28.58%, soit un coût travaux de 727 800€ HT.

Ainsi, l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération, le montant de l'investissement pour la conception et la réalisation des espaces permanents du CIAP dans le séchoir pris en charge par la Ville de Niort, maîtrise d'ouvrage, se décompose comme suit :

- Travaux CIAP = 727 800 € HT
- Honoraires de maîtrise d'œuvre (11,80 %) = 85 880.40 € HT
- Frais divers (5 %) = 36 390 € HT

Soit un montant total pour le projet de CIAP de 850 070.40 € HT soit 1 020 084.48 € TTC.

La participation prévisionnelle de la CAN à la réalisation du CIAP est donc fixée provisoirement à hauteur de 850 070.40 € HT. Ce montant sera ajusté en fonction de la nature exacte des travaux et des montants de subventions correspondants réellement constatés ; la Ville de Niort en tant que maître d'ouvrage de l'opération d'ensemble étant en capacité de capter des cofinancements sur cette opération.

Conformément à la prise de compétence CIAP à compter du 01/01/2017, il est nécessaire de prévoir la signature d'un PV de mise à disposition du bien destiné à l'exercice de la compétence. Le principe de mise à disposition du bien sera concrétisé après l'Avant-Projet-Détaillé (APD) au travers d'un procès-verbal de mise à disposition signé entre les parties. Il sera proposé à l'occasion d'un prochain conseil d'agglomération.

La CAN mènera une étude scénographique du CIAP, afin de concevoir dès l'amont les aménagements dont elle se chargera et leur cohérence avec une mise en réseau sur le territoire.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le principe de mise à disposition du bien affecté à l'exercice de la compétence CIAP,
- Approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à souscrire avec la Ville de Niort pour la réalisation du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine sur le site Port-Boinot pour un montant prévisionnel de participation de la CAN de 850 070.40 € HT soit 1 020 084.48 € TTC, correspondant à 28.58% du coût total du bâtiment « séchoir », à confirmer dans les prochains budgets,
- Autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer la convention ci-annexée,
- Autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter toute demande de financement pour le CIAP et son réseau.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**